



Le Maire,  
Président de la Communauté de Communes  
du Sud Gironde,  
Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine,

Langon, le 1 décembre 2022

Nos références : FC – n°202211

Dossier suivi par : Service culturel / Florence Cailton

[florence.cailton@langon33.fr](mailto:florence.cailton@langon33.fr) / 05.56.63.67.59

Objet : **Dossiers de demandes de subvention 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que les dossiers de demandes de subvention à destination des associations langonaises sont en ligne. Comme l'an dernier, la subvention municipale sera composée d'une partie « fonctionnement » et d'une partie « projet ». Vous pourrez solliciter la subvention de votre choix ou les deux.

Vous trouverez le dossier de subvention sur le site internet de la Mairie ([www.langon33.fr](http://www.langon33.fr)) dans la rubrique « ASSOCIATIONS ».

Une fois le formulaire téléchargé, vous pouvez soit remplir directement les informations sur le document (onglets grisés), soit l'imprimer et le remplir manuellement.

Attention, les dossiers sont à déposer ou à envoyer avant le 31 janvier 2023 à :

Mairie de Langon 14 allées Jean Jaurès 33210 LANGON  
Par mail : [eve.duport@langon33.fr](mailto:eve.duport@langon33.fr)

Ce dossier comporte, comme l'an passé, un certain nombre de fiches à compléter et à retourner dans le temps imparti. Pour la partie financière, vous devez télécharger le fichier Excel (feuille de calcul automatique). Deux onglets sont à renseigner : le compte de résultat et le budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas traité et aucune subvention ne pourra être octroyée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jérôme GUILLEM

